



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 21 mars 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Céline BODET

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI,
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

Était Absente :

- Mme Laurence DUPRIEZ

3 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La délibération du 15 juillet 2020 concerne l'élection des membres de la commission d'appel d'offres après le renouvellement du Conseil municipal.

Suite à la démission de Monsieur Patrick MAILLET qui était délégué titulaire de cette commission, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-1, L1414-2 et L1411-5 Il ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres. Aussi, il convient d'appliquer les dispositions en vigueur au moment de l'élection de ses membres (Règlement intérieur de la commission d'appel d'offres voté le 15 juillet 2020). Ainsi, un membre titulaire de la commission est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Selon ces dispositions, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

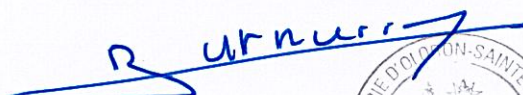
TITULAIRES	SUPPLEANT.E.S
Raymond VILLALBA	Stéphane LARTIGUE
Brigitte ROSSI	Patrick NAVARRO
Sami BOURI	Laurence DUPRIEZ
André LABARTHE	
Anne BARBET	

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

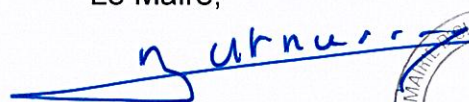
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **PREND ACTE** de la composition de la commission d'appel d'offres.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 21 mars 2025.
 Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 26/03/2025




Le Maire,


Bernard UTHURRY
